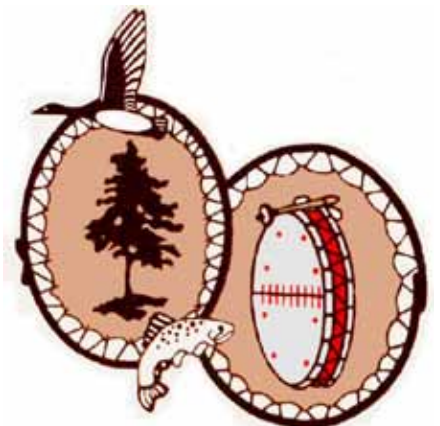





# **Plan de conservation du bassin versant de la Broadback**



# Introduction



Située à 800 km au nord de Montréal, la rivière Broadback demeure un parfait exemple d'un bassin versant boréal méridional. À partir de sa source au lac Frotet, la Broadback déferle sur 450 km pour se jeter dans la baie de Rupert à l'extrémité sud de la baie James. Tout au long de son parcours et de son grand bassin versant de 20 800 km<sup>2</sup>, la rivière approvisionne les territoires de chasse traditionnels de Mistissini, d'Oujé-Bougoumou, de Waswanipi, de Nemaska et de Waskaganish. Destinée à faire partie du mégaprojet d'Hydro-Québec, le projet Nottaway-Broadback-Rupert, la rivière a bénéficié d'un sursis en 2002 quand les Cris ont signé la Paix des Braves avec Québec.

Bien que cette entente ait exempté la Broadback du développement hydroélectrique, elle n'a su épargner la rivière et son bassin versant des autres formes d'exploitation. En effet, les routes forestières et la récolte forestière ont transformé de façon permanente de grandes parties du bassin versant, en particulier dans le sud et, récemment, de nombreux claims ont été jalonnés dans les parties intactes les plus reculées du bassin versant. Néanmoins, la Broadback demeure un important milieu sauvage intact dans la région, comme en témoigne le nombre décroissant de caribous forestiers en péril qui y résident.

Une étude récente sur le caribou forestier, commandée par le ministère des Ressources naturelles du Québec et l'Administration régionale crie (<http://chaireafd.uqat.ca/communiquer/nouvellesE.asp?Date=2012-10-22%2009:42:10>), révèle que les deux hardes présentes dans cette région, soit celles de Nottaway et d'Assinica, sont considérées non autosuffisantes selon les critères du gouvernement fédéral établis aux termes de la Loi sur les espèces en péril. La situation critique du caribou forestier accentue davantage la nécessité d'améliorer la protection du bassin versant de la Broadback.

Heureusement, le plan de la Nation crie pour assurer la conservation et la protection du bassin versant de la Broadback comprend la préservation permanente de certains des derniers peuplements intacts au sein de la forêt boréale commerciale de cette région. Protéger ces peuplements est d'une importance particulière pour la communauté crie de Waswanipi, car ils représentent les derniers vestiges de forêt vierge sur ses terres traditionnelles. Comme on pouvait s'y attendre, ces peuplements rares ont aussi été évalués à titre d'élément de l'habitat essentiel de tout plan visant à préserver les hardes de caribous forestiers en péril.

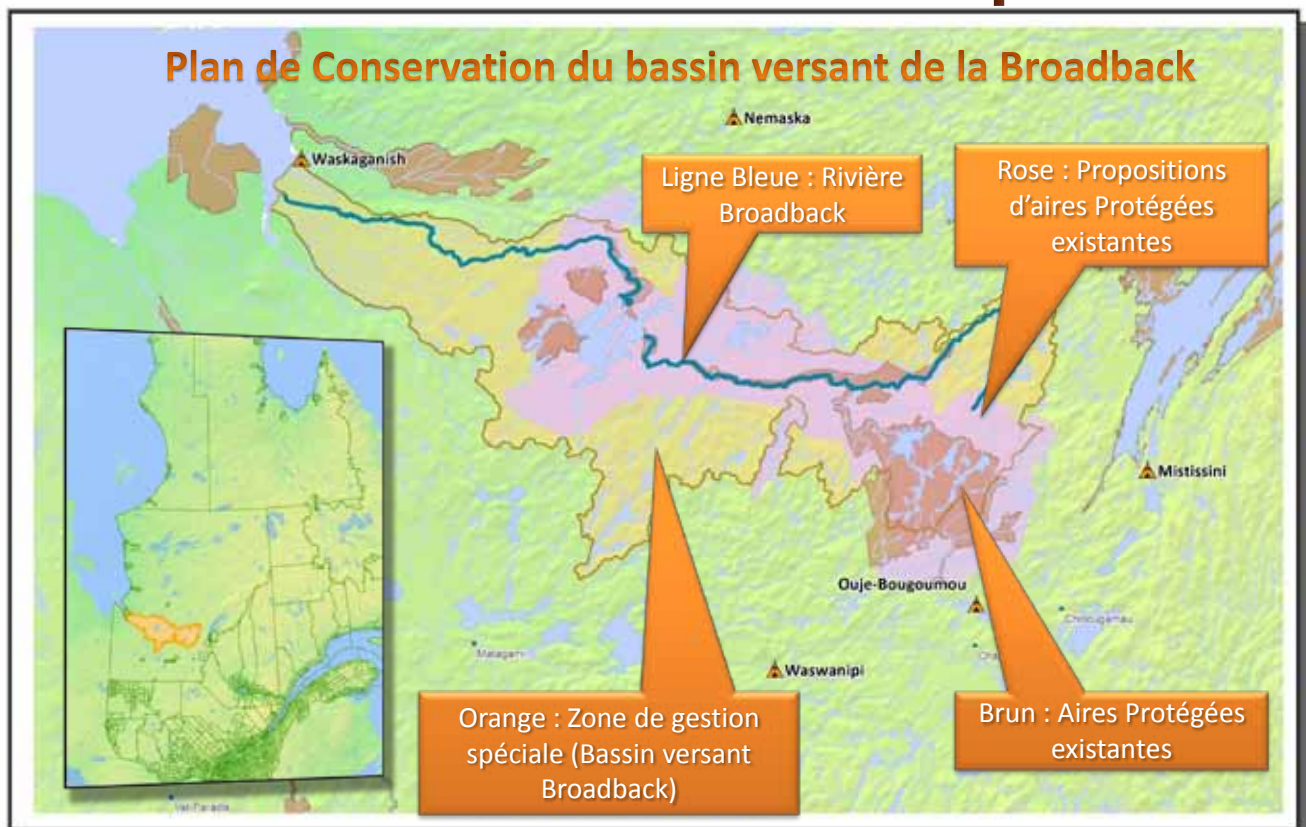
Compte tenu de la fragilité de ce bassin versant boréal unique, de l'importance qu'elle revêt toujours pour les Cris, et de l'obligation légale d'agir à l'égard du caribou forestier en péril, la Nation crie s'est formée une vision pour la conservation et la préservation d'une petite partie de ses terres et le patrimoine naturel du Québec.

# Plan de conservation du bassin versant de la Broadback : La vision

Le Nord-du-Québec est reconnu à l'échelle internationale pour ses rivières. La Grande, la Rupert, l'Eastmain, la Grande rivière de la Baleine, la Sakami, la Caniapiscou et la Nottaway sont des exemples de rivières qui non seulement sculptent, forment et reforment la terre physiquement, mais aussi déterminent où et comment les gens vivent dans le Nord-du-Québec. L'importance de ces rivières – évidente pour les Cris, qui ont compté sur elles pour subsister tout au long des fluctuations de leur l'histoire – est désormais évidente pour tous les Québécois dont la vie a été transformée par la richesse que ces rivières fournissent. Il serait d'ailleurs peu exagéré de dire que l'image de ces rivières sauvages du Nord fait désormais partie de l'identité québécoise, comme c'est le cas pour les Cris depuis des siècles.

Il en est de même pour la Broadback en ce qui concerne les Cris et, il faut espérer, tous les Québécois. Maintenant que le cours de bon nombre de grandes rivières du Québec a été interrompu, transformé et, dans certains cas, inversé au nom de la puissance et la richesse, le Québec et la Nation crie ont la possibilité de conserver et de protéger dans son intégralité cette dernière rivière emblématique médionordique qu'est la Broadback. Telle est la vision des Cris.

## Deux niveaux de protection



# Deux niveaux de protection

Comme l'indique la carte, le Plan de conservation du bassin versant de la Broadback comprendra deux niveaux de protection contre le développement industriel. Le premier niveau, soit des aires de protection élevée, sera composé de désignations de parcs et d'aires protégées (comparables aux niveaux 2 à 4 de l'UICN) qui offrent une protection complète contre le développement industriel. Cela nécessiterait des aires protégées supplémentaires de 9 355 km<sup>2</sup> de superficie. Le plan du bassin versant autour de ces aires de protection élevée servira de zones tampons pour les zones spéciales de gestion (comparable au niveau 5 de l'UICN). Ces zones (10 866 km<sup>2</sup>) chercheront à favoriser l'interaction équilibrée des personnes et de la nature pour maintenir et restaurer l'intégrité naturelle du paysage. Dans ces zones, les activités industrielles seront permises dans le cadre d'une stratégie de gestion élargie.

## Approche sectorielle

En collaboration avec le Québec, les autorités régionales et les communautés locales, la Nation crie entend mettre en place une approche sectorielle de gestion de l'aire de conservation. Cette approche repose principalement sur les propositions que les communautés crie de Waswanipi, d'Oujé-Bougoumou et de Nemaska ont déjà mises de l'avant. Ces propositions sont les suivantes :

### **Réserve de parc national Assinica et aire d'expansion :**

- Ce parc existant servira de point d'ancrage pour la protection du bassin versant de la Broadback ;
- Ce parc fournit une connectivité essentielle entre les différents secteurs du concept de conservation du bassin versant ;
- Avec le statut de parc, le développement touristique jouera un rôle important dans la gestion du parc et servira de point de départ pour les activités touristiques sur la rivière.

### **Projet d'aire protégée de Mishigamish :**

- Essentielle à la protection du bassin versant, cette aire protégée propose une protection contre le développement industriel pour les dernières forêts vierges sur le terrain de trappage de Waswanipi, au nord de la rivière Broadback ;
- Essentielle à la protection et l'amélioration du mode de vie traditionnel des Crie de Waswanipi ;
- Habitat important du caribou forestier.



### **Projet d'aire protégée de Chisesaakahiikan :**

- Propose une protection contre le développement industriel du lac Evans, du lac Nemiscau et du lieu de rassemblement du vieux village de Nemiscau ;
- Les projets d'aires protégées Mishigamish et Chisesaakahiikan se rejoignent au lac Evans, d'un intérêt commun en matière de protection ;
- Habitat important du caribou forestier .

### **Zones spéciales de gestion :**

- Au nord de la réserve de parc Assinica, dans le secteur de Mistissini ;
- Au sud de Mishigamish et de Chisesaakahiikan, dans le secteur de Waswanipi ;
- Aire en aval, dans le secteur de Waskaganish.

En vertu de cette approche, la Nation crie s'attend à ce qu'une table de concertation composée d'intervenants gouvernementaux et régionaux soit mise en place en vue d'assurer une gestion harmonieuse des secteurs, conformément aux objectifs généraux de conservation et de protection du bassin versant de la Broadback.

## **Une vision du Nord de portée internationale**

Certes, le Plan de conservation du bassin versant de la Broadback aiderait à protéger un élément important du patrimoine commun des Cris et du Québec. Mais il veillerait de plus à ce que le Québec respecte ses obligations internationales. En effet, aux termes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, un plan stratégique décennal a été adopté en 2011.

Connue sous le nom des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, cette stratégie établit 20 objectifs clés que les pays signataires doivent atteindre d'ici l'an 2020. Parmi les objectifs pertinents pour le Plan de conservation du bassin versant de la Broadback, on retrouve l'objectif d'enrayer la perte de terrains forestiers productifs, de prévenir les pertes additionnelles d'espèces en péril, et d'atteindre un objectif de 17 % de protection représentative de terres riches en biodiversité offrant d'importants services écologiques. La protection du bassin versant de la Broadback répond à ces critères.

En référence aux objectifs de protection, il convient de noter que les Cris ont appuyé la vision audacieuse, quoiqu'imprécise, en matière de protection telle que préconisée par le précédent gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord. Avec le Plan de conservation du bassin versant de la Broadback, les Cris souhaitent retrouver l'élan vis-à-vis des objectifs de protection qui vont au-delà du statu quo, et inspirer une vision plus durable du développement d'Eeyou Istchee.